

PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Plan de Protection de l’Atmosphère de la région ajaccienne

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2A-2019-08-30-006 en date du 12 août 2019, une enquête publique, de 32 jours sur le projet de **Plan de Protection de l’Atmosphère de la région ajaccienne**, est prescrite :

**du lundi 16 septembre 2019 à 9 h 00 au jeudi 17 octobre 2019 à 12 H 00 inclus.**

Ce projet concerne les communes de :

- Afa,
  - Ajaccio,
  - Alata,
  - Albitreccia,
  - Appietto,
  - Azilone-Ampaza,
  - Bastelica,
  - Bastelicaccia,
  - Bocognano,
  - Campo,
- Carbuccia,
  - Cardo-Torgia,
  - Cauro,
  - Ciamanacce,
  - Cognocoli-Monticchi,
  - Corrano,
  - Cotichiavari,
  - Cozzano,
  - Cuttoli-Corticchiato,
  - Eccica-Suarella,
- Forciolo,
  - Frasseto,
  - Grosseto-Prugna,
  - Guarguale,
  - Guitera-Les-Bains,
  - Ocana,
  - Olivese,
  - Palneca,
  - Peri,
  - Pietrosella,
- Pila-Canale,
  - Quasquara,
  - Sainte-Marie Sicche,
  - Sampolo,
  - Sarrola-Carcopino,
  - Serra Di Ferro,
  - Tasso,
  - Tavaco,
  - Tavera,
  - Tolla,
- Ucciani,
  - Urbalacone,
  - Valle-Di-Mezzana,
  - Vero,
  - Villanova,
  - Zevaco,
  - Zicavo,
  - Zigliara.

La décision susceptible d’intervenir à l’issue de la procédure est un arrêté préfectoral.

Pendant toute la durée de l’enquête, un exemplaire du dossier (support papier) sera mis à la disposition du public ainsi qu’un registre d’enquête publique (support papier) :

| Commune           | Adresse                                                                            | Horaires d’ouverture                                                                                         |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ajaccio           | Services techniques de la mairie d’Ajaccio<br>6 Boulevard Lantivy<br>20000 AJACCIO | Du lundi vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h                                                            |
| Cauro             | Mairie<br>La Teghia<br>20117 CAURO                                                 | Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30                                             |
| Porticcio         | Mairie annexe<br>RD 55, Boulevard Marie-Jeanne Bozzi<br>20166 PORTICCIO            | Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h<br>Le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h |
| Sarrola-Carcopino | Mairie annexe<br>Rue Paul Picard<br>20167 SARROLA-CARCOPINO                        | Lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 16 h<br>Mercredi de 8 h 30 à 12 h<br>Vendredi de 8 h 30 à 15 h             |

Le dossier d’enquête publique du PPA pourra être consulté pendant toute la durée de l’enquête sur les sites suivants :

<http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/plans-de-protection-de-l-atmosphere-r485.html>  
<https://www.registre-dematerialise.fr/1527>

Le public pourra adresser ses observations et remarques :

- Sur le registre d’enquête (support papier) déposé dans chacune des quatre permanences ci-dessus
- Par lettre (envoi postal) à l’adresse suivante :

Madame la commissaire enquêtrice du Plan de Protection de la région ajaccienne,  
DREAL Corse - Service Risques, Energie et Transports - 19, Cours Napoléon - Bâtiment D - 20000 AJACCIO

- Via le registre dématérialisé de l’enquête à l’adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1527>
- Par courrier électronique via l’adresse mail dédiée : [enquete-publique-1527@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1527@registre-dematerialise.fr)

Les observations et remarques du public, transmises par voie postale ou reçues par courrier électronique, seront consultables sur le site internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1527>

et à partir du site internet de la DREAL Corse : <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/plans-de-protection-de-l-atmosphere-r485.html>

Les observations et remarques du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l’enquête.

La commissaire enquêtrice, désignée par décision n° E19000023/20 du 19 juillet 2019 du Tribunal Administratif de Bastia est Madame Marie-Livia LEONI.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures ci-dessous :

| Commune           | Horaires des permanences de la commissaire enquêtrice |
|-------------------|-------------------------------------------------------|
| Sarrola-Carcopino | Le lundi 16 septembre de 9 h à 12 h                   |
| Cauro             | Le mercredi 2 octobre de 13 h 30 à 16 h 30            |
| Porticcio         | Le mardi 8 octobre de 9 h à 12 h                      |
| Ajaccio           | Le jeudi 17 octobre de 9 h à 12 h                     |